

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 341 6 février 2014

SOMMAIRE

A.L. Néon SA	PK AirFinance1	6366
AMICORP Luxembourg S.A 16361	Quafi S.A 1	6368
AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l 16355	SELP (Alpha Germany) S.à r.l 1	6338
Biofuel Investments S.A 16368	SELP (Alpha JV) S.à r.l	6366
CA-LIMO S.à.r.l	SIMON Thierry BP s.à r.l	6367
Carfactory (Soparfi) S.à r.l	Solway Commodities Sàrl 1	6367
Carglass S.à r.l	Stoll Hydraulics1	6338
COTP S.A16362	Stoll Safety 1	6347
Cyberport S.à r.l	Tiger Holding Four SPV S.à r.l 1	6363
D'Amico International S.A	TPSI S.A	6365
Edelweiss Participations S.A 16362	Travel Ring International1	6348
Flaming June S.A SPF	Tyco Electronics Group S.A1	6322
ICGS-Gemco S.à r.l	TYI Holdings S.A 1	6367
Immonani SA	Ultima Holding S.A 1	6323
International Financial and Commercial	Voosenfruit S.à r.l	
Holdings 1 S.à r.l		
LU.FE. S.A		632 4
LXCDM S.à r.l	Wevent S.A 1	632 3
Magic Production Group (M.P.G.) S.A 16368		6323
Matray S.à r.l	Wohnpark Hardtberg Participations S.A.	
MTM Investments		632 4
Naschtquakert S.à.r.l		
Old Town16324		6322
Patron Taurus Holding S.à r.l 16332		



A.L. Néon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.687.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/01/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014004033/13.

(140004032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2013

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de six (6) à sept (7) et décide de nommer Monsieur Nicholaos Karkas, demeurant professionnellement à 65 Queen Street West, Suite 2400, Toronto, Canada M5H 2M8, comme nouvel administrateur de la Société pour une période qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Woodbridge International Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2014003976/15.

(140002976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Avec effet au 6 janvier 2014, Michael Soland n'est plus administrateur de la Société.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Harold G. Barksdale,
- Mario Calastri,
- Thomas Ernst,
- Juerg Frischknecht,
- Jürg Giraudi,
- Fabienne Roger-Eck,
- Anne-Marie Nicolas; et
- Magnus Svensson.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Electronics Group S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014003941/21.

(140003324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.



Ultima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.834.

EXTRAIT

Comme décidé durant le Conseil d'Administration du 09 décembre 2013, la Société prend acte du changement de siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 1 er janvier 2014.

La Société prend également acte que l'adresse de Julien Guillaume, Administrateur B, est la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

La Société prend également acte que l'adresse de Bruno Beernaerts, Administrateur B, est la suivante:

- 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003944/16.

(140003084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Wevent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.261.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 janvier 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014003971/11.

(140003523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Wirth Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.

R.C.S. Luxembourg B 89.880.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 décembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Eric DUPHIL, Administrateur, 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg, Luxembourg;
- Mrs Ursula GILPIN née WIRTH, Administrateur-délégué et Président du conseil d'administration, 4, rue Hoimes-busch, L-5371 Schuttrange, Luxembourg;
 - Mr Karl Heinz WIRTH, Administrateur, Danziger Strasse 11, D-67685 Weilerbach, Allemagne; Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013. L'assemblée générale du 30 décembre 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour WIRTH INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014003973/21.

(140002998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003965/11.

(140003546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Wohnpark Hardtberg Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.762.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003974/12.

(140003360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Warlon, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.558.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003968/12.

(140003342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of OLD TOWN, a société anonyme incorporated under the name of "INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY" by deed of Maître Charles Michels, notary then residing in Luxembourg, on 15 September, 1964, published in the Memorial C No 98 of 24 October, 1964, the articles of which have been amended on several times and for the last time by deed of the undersigned notary of 19 December 2008, published in the Memorial C number 267 of 6 December 2009.

The meeting is opened by Me Jacques LOESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Myriam Pirotte, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer, Mr Marco BENAGLIA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To cancel with effect as from the close of this extraordinary general meeting of shareholders the class of preferred shares and all the four thousand one hundred and ten (4,110) preferred shares issued by the company

To correspondingly reduce the company's capital by an amount of forty-one thousand one hundred Euros (\leq 41,100) so as to reduce it from its present amount of eighty-two million five hundred fifty-nine thousand one hundred eighty Euros (\leq 82,559,180) to eighty-two million five hundred eighteen thousand eighty Euros (\leq 82,518,080)

2. To resolve that the company pays to the holders of the cancelled preferred shares other than the company itself an amount of forty Euros and forty-eight cents (€ 40.48) gross per preferred share, making a total amount of one hundred sixty-two thousand three hundred twenty-four Euros and eighty cents (€ 162,324.80) to be drawn from the retained earnings account, such payment to be made on 9 December 2013.



To subsequently transfer the amount of the capital reduction, being forty-one thousand one hundred Euros (€ 41,100) from the capital account to the retained earnings account.

- 3. To amend articles 5.1 and 5.2 of the company's articles so as to read from now on as follows:
- « Art. 5.1. The company's capital is set at eighty-two million five hundred eighteen thousand eighty Euros (€ 82,518,080)
- **Art. 5.2.** It is represented by eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred and eight (8,251,808) fully paid shares of ten euros (≤ 10) each".

To delete article 5.3 of the company's articles.

- 4. To amend articles 6.1 and 7.2 and to delete articles 20.5 and 27.3 of the company's articles in order to reflect the cancellation of the class of preferred shares.
- 5. To grant to the board of directors full power and authority for the implementation of the resolutions to be adopted pursuant to all the items on the agenda.
- II. The notices of this extraordinary general meeting were sent on November, 20^{th} , 2013 registered mail to each registered holder of both classes of shares:
- III. According to article 68 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the preferred shares other than those held in treasury by the company are entitled to vote on items 1 to 4 of the agenda.
- IV. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the class and number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- V. The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.
- VI. It appears from the said attendance list that all of the eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred eight (8,251,808) ordinary shares are represented and that out of four thousand ten (4,010) preferred shares in issue, outstanding and entitled to vote (3,960) preferred shares are represented.

More than one half of all outstanding ordinary and preferred shares entitled to vote are represented, thus meeting the quorum requirements for the proposed resolutions on items 1 to 4 of the agenda.

Resolutions on items 1 to 4 of the agenda require the concurrence of two thirds of the total number of both ordinary and preferred shares represented and entitled to vote.

VII. The chairman reads the report of the Board of Directors.

VIII. That thereupon the general meeting of shareholders, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to cancel with effect as from the close of this extraordinary general meeting of share-holders the class of preferred shares and all the four thousand one hundred and ten (4,110) preferred shares issued by the company.

The general meeting further resolved to correspondingly reduce the company's capital by an amount of forty-one thousand one hundred Euros (\leq 41,100) so as to reduce it from its present amount of eighty-two million five hundred fifty-nine thousand one hundred eighty Euros (\leq 82,559,180) to eighty-two million five hundred eighteen thousand eighty Euros (\leq 82.518.080)

Ordinary Shares		Preferred Shares	
In favour	8,251,808 votes	In favour	3,960 votes
Against	0	Against	0
Abstention	0	Abstention	0

Second resolution

The general meeting resolved that the company pays to the holders of the cancelled preferred shares other than the company itself an amount of forty Euros and forty-eight cents (\leq 40.48) gross per preferred share, making a total amount of one hundred sixty-two thousand three hundred twenty-four Euros and eighty cents (\leq 162,324.80) to be drawn from the retained earnings account, such payment to be made on 9 December 2013.

The general meeting further resolved to transfer the amount of the capital reduction, being forty-one thousand one hundred Euros (€ 41,100) from the capital account to the retained earnings account

Ordinary Shares		Preferred Shares	
In favour	8,251,808 votes	In favour	3,960 votes
Against	0	Against	0
Abstention	0	Abstention	0



Third resolution

The general meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the company's articles so as to read from now on as follows:

« Art. 5.1. The company's capital is set at eighty-two million five hundred eighteen thousand eighty Euros (€ 82,518,080)

Art. 5.2. It is represented by eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred and eight (8.251.808) fully paid shares of ten euros (€ 10) each".

The general meeting further resolved to delete article 5.3 of the company's articles.

 Ordinary Shares
 Preferred Shares

 In favour
 8,251,808 votes
 In favour
 3,960 votes

 Against
 0
 Against
 0

 Abstention
 0
 Abstention
 0

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the following articles of the company's articles:

- Article 6.1 to read as follows:
- " Art. 6.1. All the shares shall be and remain in registered form only."
- Article 7.2 to read as follows:
- " Art. 7.2. In accordance with article 32-3 (2) of the law, shareholders do not have any preferential subscription right such as provided in article 32-3 (1)."
 - Articles 20.5 and 27.3 are deleted.

Ordinary Shares		Preferred Shares	
In favour	8,251,808 votes	In favour	3,960 votes
Against	0	Against	0
Abstention	0	Abstention	0

Fifth resolution

The general meeting resolved to grant to the board of directors full power and authority for the implementation of the above resolutions.

Ordinary Shares		Preferred Shares	
n favour	8,251,808 votes	In favour	3,960 votes
Against	0	Against	0
Abstention	0	Abstention	0

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq décembre,

par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OLD TOWN, une société anonyme constituée sous le nom de «INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY» suivant acte de Maître Charles Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 1964, publié au Memorial C N ° 98 du 24 octobre 1964, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2008, publié au Memorial C sous le numéro 267 en date du 6 décembre 2009.

L'assemblée a été ouverte par Me Jacques LOESCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire de l'assemblée Madame Myriam Pirotte, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco BENAGLIA, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.



Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Annulation, avec effet à compter de la clôture de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de la catégorie des actions privilégiées et de la totalité des quatre mille cent dix (4.110) actions privilégiées émises par la société

En conséquence, réduction du capital social de la société d'un montant de quarante et un mille cent euros (€ 41.100), afin de réduire son montant actuel de quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt euros (€ 82.559.180) à quatre-vingt-deux millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt euros (€ 82.518.080)

2 Décision que la société paie aux porteurs des actions privilégiées annulées autres qu'à la société elle-même, un montant brut de quarante euros et quarante-huit centimes (€ 40,48) par action privilégiée, soit un montant total de cent soixante-deux mille trois cent vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (€ 162.324,80) à prélever du compte «retained earnings».

Ensuite, transfert du montant de la réduction de capital de quarante et un mille cent euros (€ 41.100) du compte de capital sur le compte «retained earnings».

- 3 Modification des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la société afin de les lire désormais comme suit:
- « **Art. 5.1.** Le capital de la société est fixé à quatre-vingt-deux millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingts euros (€ 82.518.080)
- Art. 5.2. Il est représenté par huit millions deux cent cinquante et un mille huit cent huit (8.251.808) actions entièrement libérées d'une valeur de dix euros (€ 10) chacune».

Suppression de l'article 5.3 des statuts de la société.

- 4 Modification des articles 6.1 et 7.2 et suppression des articles 20.5 et 27.3 des statuts de la société afin de refléter l'annulation de la catégorie d'actions privilégiées.
- 5 Octroi au conseil d'administration de tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre des résolutions devant être adoptées conformément à tous les points inscrits à l'ordre du jour.
- II. Les convocations à cette assemblée générale extraordinaire ont été envoyées le 20 novembre 2013 par courrier recommandé à chaque actionnaire en nom des deux catégories d'actions:
- III. Conformément à l'article 68 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actions privilégiées autres que celles détenues en trésorerie par la société ont le droit de voter sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour.
- IV. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que la catégorie et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par le bureau de l'assemblée, qui restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à l'enregistrement.
- V. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.
- VI. Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des huit millions deux cent cinquante et un mille huit cent huit (8,251,808) actions ordinaires sont représentées et que, sur les quatre mille dix (4.010) actions privilégiées émises, en circulation et pouvant voter, (3.960) actions privilégiées sont représentées.

Plus de la moitié de toutes les actions ordinaires et privilégiées et pouvant voter sont représentées, répondant ainsi aux exigences de quorum pour les résolutions proposées sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour.

Les résolutions sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour requièrent l'assentiment des deux tiers du nombre total des actions ordinaires et des actions privilégiées représentées et pouvant voter.

- VII. Le président lit le rapport du Conseil d'Administration.
- VIII. L'assemblée générale des actionnaires a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler avec effet à compter de la clôture de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires la catégorie d'actions privilégiées et la totalité des quatre mille cent dix (4.110) actions privilégiées émises par la société.

L'assemblée générale décide de réduire en conséquence le capital social de la société par un montant de quarante et un mille cent euros (€ 41.100) afin de réduire son montant actuel de quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt euros (€ 82.559.180) à quatre-vingt-deux millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt euros (€ 82.518.080).



Actions Ordinaires		Actions Privilégiées	
En faveur	8,251,808 votes	En faveur	3,960 votes
Contre	0	Contre	0
Abstention	0	Abstention	0

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société paie aux porteurs des actions privilégiées annulées autres qu'à la société elle-même un montant brut de quarante euros et quarante-huit centimes (€ 40,48) par action privilégiée, soit un montant total de cent soixante-deux mille trois cent vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes (€ 162.324,80) à prélever du compte «retained earnings».

L'assemblée générale décide ensuite de transférer le montant de la réduction de capital de quarante et un mille cent euros (€ 41.100) du compte de capital sur le compte «retained earnings».

Actions Ordinaires		Actions Privilégiées	
En faveur	8,251,808 votes	En faveur	3,960 votes
Contre	0	Contre	0
Abstention	0	Abstention	0

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la société afin de lire désormais comme suit:

- « **Art. 5.1.** Le capital de la société est fixé à quatre-vingt-deux millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingts euros (€ 82.518.080)
- **Art. 5.2.** Il est représenté par huit millions deux cent cinquante et un mille huit cent huit (8.251.808) actions entièrement libérées d'une valeur de dix euros (€ 10) chacune».

L'assemblée générale décide ensuite de supprimer l'article 5.3 des statuts de la société.

	Actions Privilégiées	
8,251,808 votes	En faveur	3,960 votes
0	Contre	0
0	Abstention	0
	8,251,808 votes 0	

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles suivants des statuts de la société afin de les lire désormais comme suit:

- « Art. 6.1. Toutes les actions sont et resteront en la seule forme nominative.»
- « **Art. 7.2.** Conformément à l'article 32-3 (2) de la loi, les actionnaires n'ont aucun droit préférentiel de souscription tel que prévu par l'article 32-3 (1) de la loi.»
 - Les articles 20.5 et 27.3 sont supprimés.

En faveur 8,251,808 votes En faveur 3,960 vote Contre 0 Contre Contre O Abstention Abstention O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	Actions Ordinaires		Actions Privilegiees	
	En faveur	8,251,808 votes	En faveur	3,960 votes
Abstention	Contre	0	Contre	0
	Abstention	0	Abstention	0

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus.

Actions Ordinaires		Actions Privilégiées	
En faveur	8,251,808 votes	En faveur	3,960 votes
Contre	0	Contre	0
Abstention	0	Abstention	0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est dès lors levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Lecture du présent acte a été faite aux comparants, les dites personnes ont signé avec Nous, Notaire, l'original de cet acte.

Signé: J. LOESCH, M. PIROTTE, M. BENAGLIA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56438. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181783/246.

(130221596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Immonani SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 182.863.

STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. la société anonyme SATO S.A. avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, non encore immatriculée au RCSL, représentée aux fins des présentes par son administrateur délégué:

Monsieur Sandro PICA, administrateur de société, né à Nocera Umbra, Italie, le 26 mars 1958, demeurant professionnellement à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette,

- 2. Madame Erika ROBERT née POTZ, retraitée, née à Altenkessel, Allemagne, le 13 septembre 1950, demeurant à L-1457 Luxembourg, 67, rue des Eglantiers,
- 3. Monsieur Heinrich ROBERT, retraité, né à Lauterbach, Allemagne, le 09 décembre 1947, demeurant à L-1457 Luxembourg, 67, rue des Eglantiers.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMONANI SA».
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Esch/Alzette.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement, la mise en valeur et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs



mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires, accorder aux société auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter garant ou caution pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par deux cents actions (200) d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq Euros (€ 155,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3 ^e jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.



Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

- Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.
- Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.
- Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveil-lées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

- Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

- **Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.
- **Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2015.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

SATO S.A., préqualifiée:	133 actions
Mme Erika ROBERT née POTZ, préqualifiée:	34 actions
M. Heinrich ROBERT, préqualifié:	33 actions
TOTAL:	200 actions

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
- 3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:
- 1. Monsieur Sandro PICA, administrateur de société, né à Nocera Umbra, Italie, le 26 mars 1958, demeurant professionnellement à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette,
- 2. Monsieur Heinrich ROBERT, retraité, né à Lauterbach, Allemagne, le 9 décembre 1947, demeurant à L-1457 Luxembourg, 67, rue des Eglantiers,
- 3. Monsieur Paulo Antonio GONCALVES TEIXEIRA, entrepreneur, né à Alfarela de Jales, Portugal, le 22 février 1975, demeurant à L-5740 Filsdorf, 12, Dreikantongsstrooss.

Monsieur Sandro PICA, préqualifié, est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Madame Manuela PULCINELLI, comptable, née à Differdange le 24 juin 1960, demeurant à L-4411 Soleuvre, 9, rue Daennebesch

5. Le siège social est fixé à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: S. PICA, E. ROBERT, H. ROBERT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4801. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181590/185.

(130221735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Patron Taurus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.851.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on December 5 th , 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.



- **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Taurus Holding S.à r.l." (the Company).
- Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.
- **Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.
- **Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.



In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

- **Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 14. The Company's year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- **Art. 15.** Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).



Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3 rd , 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12 th , 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Taurus Holding S.à r.l." (ci-après, la Société).
- Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.



- **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.



En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentais.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2013. LAC/2013/58151. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181798/286.

(130221229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.



Stoll Hydraulics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie. R.C.S. Luxembourg B 88.872.

Il résulte d'une cession de parts en date du 19.12.2013, que la répartition du capital social est dorénavant la suivante:

- MHTS S.à.r.l.

avec siège social à L-3364 Leudelange,

ZI rue de la Poudrerie, inscrite au RCSL sous le no B182897 TOTAL: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003263/15.

(140002616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

SELP (Alpha Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.783.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177317,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 12 December 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée."):

1. Corporate form and Name.

This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Alpha Germany) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 12.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.



2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to



the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

- 5.4 All Shares have equal rights.
- 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

11. Board meetings.

- 11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.
- 11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be



deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

- 11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

- 12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

- 12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year.

The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14. Distributions on shares.

- 14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and Liquidation.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.



16. Interpretation and Luxembourg law.

- 16.1 In these Articles:
- 16.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

SEGRO Luxembourg S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-)

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Laurence Giard, born in Neuilly-Sur-Seine, France on 31 July 1970 and having her professional address at 20 rue Brunel, 75017 Paris, France;
- Octavia Peters, born in Moreton In The Marsh, England on 25 February 1969 and having her professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;
- Desmond Mitchell, born in Wells, Somerset, England on 24 August 1957 and professionally residing at 4, Allée des Charmes, L1372 Luxembourg; and
- Alain Peigneux, born in Huy, Belgium on 22 February 1968 and professionally residing at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.
 - 2) The Company shall have its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.



A COMPARU:

SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177317, ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination.

Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Alpha Germany) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'article 12.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.
 - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets.

Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- 3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;
- 3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;
- 3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou parte-



nariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

- 3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.



8. Gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants.

Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

- 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
- 10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature de tout Gérant.

11. Réunions du conseil de gérance.

- 11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.
- 11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.
- 11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.
- 11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

12. Résolutions des associés.

- 12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.
- 12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.



- 12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter. 12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social.

L'exercice social de la Société débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14. Distribution sur parts sociales.

- 14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.
- 14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

15. Dissolution et Liquidation.

La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

- 16.1 Dans les présents Statuts:
- 16.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);
- 16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.



16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

 Parts Sociales:
 12,500 Parts Sociales

 SEGRO Luxembourg S.à r.l.
 12,500 Parts Sociales

 Total:
 12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Laurence Giard, née le 31 juillet 1970 à Neuilly-sur-Seine, France et ayant sa résidence professionnelle au 20 rue Brunel, 75017 Paris, France;
- Octavia Peters, née le 25 février 1969 à Moreton In The Marsh, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;
- Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à 4, Allée des Charmes, L1372 Luxembourg; et
- Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58064. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180410/525.

(130219516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Stoll Safety, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.873.

Il résulte d'une cession de parts en date du 19.12.2013, que la répartition du capital social est dorénavant la suivante: - MHTS S.à.r.l.

avec siège social à L-3364 Leudelange,

ZI rue de la Poudrerie, inscrite au RCSL sous le no B182897 TOTAL: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 07.01.2014. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2014003264/15.

(140002691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Travel Ring International, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 50.583.

Lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2013, les mandats de l'administrateur unique, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une nouvelle période jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014002677/16.

(140001465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Matray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.419.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 novembre 2013

- 1. Monsieur Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2013.
- 2. Madame Ruth RÖMER, administrateur de sociétés, née à Trève (Allemagne), le 6 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MATRAY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014003754/16.

(140003421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Carglass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004178/11.

(140003877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Carfactory (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 5, Z.A.C. Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.068.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la gérance Signature

Référence de publication: 2014004177/11.

(140004376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Waldimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 125.461.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Waldimmo S.A.", ayant son siège social à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.641, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 24 mai 2007,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, demeurant à Waldbredimus, 27, rue de Trintange

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Elargissement de l'objet social et refonte complète des statuts afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur.
- 2.- Nominations statutaires
- 3.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société, et de procéder ensuite à une refonte complète des statuts afin d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, lesquels auront la teneur suivante:

Titre I er . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Waldimmo S.A." (ci-après la "Société").
 - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
 - Art. 3. La société a pour objet:
 - le conseil économique,
 - la gestion de mandats sociaux dans d'autres sociétés dans laquelle elle détient un intérêt
- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales
- l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou a l'étranger,



La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également effectuer l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Waldbredimus (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3 ème vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.



Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou de catégorie B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.



Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale:



accorde, par vote spécial décharge, aux administrateurs Madame Iva MRAZKOVA, Monsieur Roman MARCINOWSKI, et à l'administrateur délégué Monsieur Michal WITTMANN, et ne reconduit plus leur mandat.

confirme

- (i) après avoir constaté que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire, Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, aux fonctions d'administrateur unique
- (ii) aux fonctions de commissaire aux comptes: Auditas S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.699.

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Michal WITTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2013. Relation GRE/2013/4973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013180543/237.

(130218964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Flaming June S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.195.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société FLAMING JUNE S.A. - SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: FLAMING JUNE S.A. - SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001910/19.

(140000403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

MTM Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.020.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MTM INVESTMENTS" ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3018 du 29 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 134020.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1487 du 17 juin 2008.



La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alfred STEINHERR, professeur, demeurant professionnellement 23, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau constatant que les CENT ACTIONS (100) d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 269.000.- (deux cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 300.000 (trois cent mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale de EUR 310.- à EUR 3.000.-, libéré par un apport en numéraire par l'actionnaire unique existant.
 - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts pour refléter la décision prise;
- 3.- Nomination de Madame Nadine CARELLE aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de la société CAPITAL IMMO LUXEMBOURG.
 - 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 269.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-), sans création ni émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale de EUR 310.- à EUR 3.000.-, libéré intégralement par un apport en numéraire par l'actionnaire unique existant, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, de sorte que la somme de DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 269.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS MILLE EUROS (EUR 3.000.-) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la nomination de Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née le 26 mai 1967 à Dudelange, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé en tant que Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de la société CAPITAL IMMO LUXEMBOURG.

Son mandat expirera en 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 1.900.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: STEINHERR, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/12/2013. Relation: EAC/2013/16404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.



Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014001720/68.

(140000482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 153.267.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before us the undersigned Maître lean SECKLER, notary residing at lunglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.267, incorporated pursuant to a deed dated on May 6, 2010 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1427 of July 13, 2010 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended once pursuant to a deed dated December 29, 2010 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations $n^{\circ}742$ of April 16, 2011.

There appeared:

AOG Real Estate B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Breda, the Netherlands, and its address at Hoge Mosten 62, 4822 NH Breda, the Netherlands, registered with the Trade Register under number 24487609 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Daniel GODINHO, paralegal, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy delivered to him.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1 Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on October 24, 2013, and of the merger proposal published, in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2749 of November 5, 2013 (the Merger Proposal);
- 2 Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the Law and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;
- 3 Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of Arelux France S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.433 (the Absorbed Company), by the Company;
- 4 Decision that from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from October 1, 2013 and (ii) statement that the merger is effective, in accordance with a concurrent decision which has been adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company;
 - 5 Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and 6 Miscellaneous.
 - III.- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on October 24, 2013 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2749 of November 5, 2013 and providing for the absorption of the Absorbed Company by the Company and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Absorbed Company, of all the assets and liabilities at their fair market value, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company.



Second resolution

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law, being the Merger Proposal, the annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years (when applicable) and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company at their fair market value, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of October 1, 20132 and (ii) states that the merger is effective (y) between the Company and the Absorbed Company as at December 9, 2013, in accordance with a concurrent decision which has been adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company and (z) vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Ogier in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.267 constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1427 du 13 juillet 2010 (la Société).

Les statuts de la Société ont été amendés une fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 742 du 16 avril 2011.

A comparu:

AOG Real Estate B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Hoge Mosten 62, NL-4822 NH Breda, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce des Pays Bas sous le numéro 24487609 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Daniel GODINHO, paralégal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.



Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1 Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 24 octobre 2013 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 24 octobre 2013 et publié conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2749 du 5 novembre 2013 (le Projet de Fusion);
- 2 Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la Loi et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi ont été accomplies;
- 3 Approuver le Projet de Fusion et décider de réaliser la fusion par voie d'absorption de Arelux France S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 160.433 (la Société Absorbée) par la Société;
- 4 (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 ^{er} octobre 2013 et (ii) prendre acte que la fusion est effective en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée:
 - 5 Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et 6 Divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 octobre 2013 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2749 du 5 novembre 2013 et proposant l'absorption de la Société Absorbée par la Société et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société Absorbée à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi, c'est à dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices (si applicable) et, un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans restriction ni limitations, à leur juste valeur de marché.

Quatrième résolution

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 er octobre 2013 et (ii) prend acte que la fusion est effective entre la Société et la Société Absorbée au 9 décembre 2013, en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée ce même jour, et qu'elle le sera vis-à-vis des tiers après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Ogier à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société.



Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité e tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faire et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daniel GODINHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2013. Relation GRE/2013/5081. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013181234/177.

(130220888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Cyberport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 182.869.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Cyberport GmbH, eine Kapitalgesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 01099 Dresden, Am Brauhaus 5, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Dresden, unter der Nummer HRB 16246.

hier vertreten durch Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, geboren am 2. Oktober 1944 in Hahnenklee/Harz (Bundesrepublik Deutschland), geschäftlich ansässig in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Deutschland am 4. Dezember 2013.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und dem amtierenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleiben wird.

Diese Erschienene, vertreten wie angegeben, erklärt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche die Firmenbezeichnung "Cyberport S.àr.l." annimmt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist: Anbindung von privaten Computernetzwerken an öffentliche Datennetze und die Bereitstellung, Einrichtung, Wartung, Vermietung hierfür benötigter Computersysteme und Netzwerkkomponenten. Daneben werden Multimedia-Anwendungen entwickelt und verbreitet. Der Handel mit Produkten aus der Computerund Telekommunikationsindustrie sowie der Unterhaltungstechnik, Lifestyleprodukten, Freizeit- und Sportequipment; zudem die Vermittlung und Erstellung von Werbung aller Art, Kommunikations- und PR-Dienstleistungen.

Darüber hinaus ist Zweck der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften unter welcher Form auch immer sie tätigt, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapier- oder Geldbestands.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann auch sämtliche Hilfen oder Garantien dritten Gesellschaften geben, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen von Tochtergesellschaften, Schwestergesellschaften oder anderen Gesellschaften zu sichern. Sie kann alle oder teils ihre Vermögensgegenstände verpfänden, übertragen, belasten oder jegliche Werte auf ihre Vermögensgegenstände bestellen. Die Gesellschafter oder dritte Gesellschaften können die Gesellschaft mit jeglichen Mitteln finanzieren.



Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, die notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.
- Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann jederzeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen in Luxemburg sowie im Ausland gründen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert fünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit von dem einzigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern gemäß Artikel 13 dieser Satzung abgeändert werden.

- Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft, der im proportionalen Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile steht.
- Art. 8. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar; nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.
- Art. 9. Die Gesellschaftsanteile, die von dem einzigen Gesellschafter gehalten werden, können frei veräußert werden. Im Fall von mehreren Gesellschaftern können die Gesellschaftsanteile jedes Gesellschafters gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915) veräußert werden.
- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters aufgelöst.
- Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt.

Die Geschäftsführer sind befugt, alle Geschäfte vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die folgenden Geschäfte der Gesellschaft bedürfen einer vorherigen Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung:

- a. Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und Rechten an solchen, sowie Veräußerung oder Belastung von Teilen des Geschäftsvermögens, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen;
 - b. Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen;
- c. Aufnahme von Krediten jeder Art sowie Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder ähnlichen Haftungen, welche den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb überschreiten;
 - d. Zusage und Gewährung von Darlehen und Bürgschaften jeder Art;
- e. Abschluss von Miet- oder sonstigen Dauerschuldverhältnissen mit einer Vertragsdauer von mehr als einem Jahr oder mit einer Belastung von mehr als EUR 5.000,00 (fünftausend Euro);
- f. Abschluss anderer Verträge, durch die der Gesellschaft Aufwendungen oder Verpflichtungen von über (im Einzelfall oder insgesamt) EUR 5.000,00 entstehen, mit Ausnahme von Veräußerungsgeschäften im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsbetriebs und solchen Einzelinvestitionen, die im genehmigten Jahresbudget aufgeführt sind;
 - g. Zusage von Betriebsrenten, Altersversorgungen o. ä.;
- h. Verfügung über Urheber- und Schutzrechte/Patente der Gesellschaft mit Ausnahme der Vergabe von Lizenzen zu üblichen Konditionen im täglichen Geschäftsbetrieb;
 - i. Abschluss oder Änderung von Anstellungsverträgen jeder Art;
 - j. Einleitung von Rechtsstreitigkeiten jeder Art.

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Besteht ein Geschäftsführerrat, so wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen.

Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine



schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

- **Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen keine persönlichen Verbindlichkeiten in Bezug auf die Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind, ein.
- Art. 13. Der einzige Gesellschafter übt alle Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder Gesellschafter das Recht, an den gemeinsamen Beschlüssen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden

Ungeachtet Artikel 11 dieser Satzung kann der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, während der ersten Gesellschafterversammlung, die direkt nach Gründung der Gesellschaft abgehalten wird, eine dritte Person dazu bevollmächtigen, Gesellschaftsanteile in einer oder mehreren existierenden Gesellschaften zu erwerben.

Beschlüsse im Rahmen von Satzungsabänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, unter Vorbehalt der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

- Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
- **Art. 15.** Am Ende jedes Geschäftsjahres am 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

Das Inventar sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung stehen am Gesellschaftssitz zur Einsicht jedes Gesellschafters zur Verfügung.

- **Art. 16.** Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter entsprechend ihrer Kapitalbeteiligung ausgeschüttet werden. Der oder die Geschäftsführer können Zwischendividenden ausschütten.
- **Art. 17.** Die Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Die Liquidatoren können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Rechte und ihr Gehalt festlegt.
- **Art. 18.** Für alle Punkte, die in der Satzung nicht festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile werden von Cyberport GmbH, vorbenannt, gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Anmerkung

Der amtierende Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt hat.



Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Als alleiniger Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Bodo Demisch, mit beruflicher Adresse in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg.
- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg.
- 3) Zum Abschlussprüfer für das Wirtschaftsjahr, das am 31. Dezember 2014 endet, wird bestellt:

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., R.C.S Nummer B 70.910, mit Sitz in 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Demisch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57860. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181327/164.

(130221958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

CA-LIMO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.338.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CA-LIMO Sàrl (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2013 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014003524/21.

(140003409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

FXTRAIT

L'adresse professionnelle de la personne suivante est désormais:

- Mr. Antonius Rudolphus Wilhelmus KNIPPING, Administrateur: 116, Kim Seng Road, 07-05 Singapour 239434, Singapour.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour Amicorp Luxembourg S.A.

Julien François

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014003453/16.

(140002987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

COTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie. R.C.S. Luxembourg B 119.306.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 24 octobre 2013

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA ayant son siège social Route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B34.813.

Son mandat débutera avec les comptes annuels au 31 décembre 2013 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014003547/14.

(140002956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Edelweiss Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.986.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Assemblée tenue le 28 juin 2013

Résolution:

L'assemblée renouvelle les mandats de Mme. Sonja Bemtgen, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme Administrateur de la société e de Picigiemme S.à r.l. avec siège social au 38 Haerebierg, L-6868 Wecker, comme Commissaire aux comptes de la société, jusqu'au l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2014003576/16.

(140003044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

ICGS-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.668.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014003044/12.

(140002370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.205.

Le Bilan pour la période du 14 novembre 2011 (date de Constitution) au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Le mandataire

Référence de publication: 2014002318/12.

(140001442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Tiger Holding Four SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.861.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four SPV S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 129 861, incorporated by deed enacted on June 28, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated December 20, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 18, 2013, Nr 394.

The meeting is opened, with Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

- I. The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the shareholder represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.
 - III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1. Decrease of the Company's share capital by an amount of 10,955.-USD (ten thousand nine hundred fifty five United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 36,925.-USD (thirty six thousand nine hundred twenty five United States Dollars) down to 25,970.-USD (twenty five thousand nine hundred seventy United States Dollars) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 313 (three hundred thirteen) redeemable shares of class S of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each;
 - 2. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The shareholder decides to decrease the Company's share capital by an amount of 10,955.-USD (ten thousand nine hundred fifty five United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 36,925.- USD (thirty six thousand nine hundred twenty five United States Dollars) down to 25,970.-USD (twenty five thousand nine hundred seventy United States Dollars) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 313 (three hundred thirteen) redeemable shares of class S of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 125 431, here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prenamed:

- 313 (three hundred thirteen) redeemable shares of class S having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

The shareholder declares having received payment of 10,955.-USD (ten thousand nine hundred fifty five United States Dollars).

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:



" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 25,970.-USD (twenty five thousand nine hundred seventy United States Dollars) represented by 742 (seven hundred forty two) class Q redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four SPV S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 129 861, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 décembre 2012, publié au Mémorial C N° 394 du 18 février 2013.

L'assemblée est ouverte et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 10,955,-USD (dix mille neuf cent cinquante-cinq) pour le porter de son montant actuel de 36.925,- USD (trente-six mille neuf cent vingt-cinq Dollars US) à 25.970,-USD (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars US) par remboursement aux associés et par annulation de 313 (trois cent treize) parts sociales rachetables de classe S d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US);
 - 2. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 10,955,- USD (dix mille neuf cent cinquante-cinq) pour le porter de son montant actuel de 36.925,- USD (trente-six mille neuf cent vingt-cinq Dollars US) à 25.970,- USD (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars US) par remboursement aux associés et par annulation de 313 (trois cent treize) parts sociales rachetables de classe S d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) comme suit:

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431, ici représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prénommée:

- 313 (trois cent treize) parts sociales rachetables de classe S ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.



L'associé reconnaît avoir reçu le paiement d'un montant de 10,955,- USD (dix mille neuf cent cinquante-cinq).

Deuxième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 25.970,- USD (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars US), représenté par 742 (sept cent quarante deux) parts sociales rachetables de classe Q d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, S.SILVESTRO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59219. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014002665/127.

(140001175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

TPSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 182.804.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 décembre 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société:

- Monsieur Vladica Lemic, né le 23 octobre 1966 à Zagreb, Croatie, résident à Canadadreef 38, B-2270 Herenthout, Belgique.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société:

- Monsieur Christophe Gaul, prénommé,
- Madame Constance Colette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Vladica Lemic, prénommé.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Christophe Gaul, prénommé,
- Madame Constance Colette, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2013.

Pour extrait conforme



ATOZ SA Aérogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff L-1736 Sennigerberg Signature

Référence de publication: 2013181989/35.

(130221781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

SELP (Alpha JV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 182.782.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 décembre 2013 que SEGRO Luxembourg S.à r.l., associé de la Société, a transféré six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales détenues dans la Société à ESS-LUX, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112794.

En outre, suite à ce transfert, par résolutions prises le 19 décembre 2013, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Mme Laurence Giard de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Mme Octavia Peters de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de M. Alain Peigneux de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Phil Redding, né le 12 décembre 1968 à Newport, Royaume-Uni et ayant son adresse au 34 Field Lane, TW11 9AW Teddington, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Stéphane Jalbert, né le 11 décembre 1972 à Montréal, Canada et ayant son adresse au 2700, rue Rufus-Rockhead, N. 525, Montréal, Québec, H3J 2Z7, Canada en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, Royaume-Uni et ayant son adresse au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Desmond Mitchell;
- M. Phil Redding;
- M. Stéphane Jalbert; et
- M. Neil Ross.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181919/34.

(130221628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

PK AirFinance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.840.

La liste des Signatures Autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Serge Michels SVP Administration

Référence de publication: 2014003834/12.

(140003661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.



LU.FE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.791.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 3 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2013 de Monsieur Leonardo Miocchi, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LU.FE. S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014003106/19.

(140002225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

TYI Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.951.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003942/9.

(140003053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

SIMON Thierry BP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 103.109.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003902/9.

(140003153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

D'Amico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.027.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004227/9.

(140004194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 27 août 2013, il résulte que:

- Les mandats de Mr. Antoine Signorino-Gélo, gérant A, et de Mr. André Seidelsohn, gérant B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.
- Le mandat de délégué à la gestion journalière de Mr. Antoine Signorino-Gélo a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour Solway Commodities Sàrl

Référence de publication: 2014003875/16.

(140003273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Quafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004738/9.

(140004056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Naschtquakert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 228, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 34.989.

Les comptes annuels au 31.12.212 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004661/9.

(140004087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004605/9.

(140003917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

LXCDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 94.291.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004601/9.

(140004553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.902.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 Décembre 2013

- 1. La liquidation de la société Biofuel Investments S.A. (en liquidation) est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002043/13.

(140001490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck